

Réduire et valoriser les déchets polystyrène issus de la commercialisation des produits de la mer

Pays d'Auray

Fonds sollicités :

Region / Europe - FEAMP - DLAL

Axes :

"Travailler en Pays d'Auray" : structurer les filières locales pour favoriser des emplois pérennes sur le territoire

Fiche Action :

Europe : Favoriser le lien social et l'innovation par le développement de nouvelles formes d'économies

Fonctionnement / Investissement :

Fonctionnement

IDENTIFICATION DU PORTEUR DE PROJET

Nom porteur : Auray Quiberon Terre Atlantique

N° SIRET : 20004312300013

Forme juridique : EPCI

Nombre d'habitants : 88000

Nombre de salariés ou d'agents (ETP) : 140.00

Montant du budget Annuel en k€ : 172000.00

Representant de la structure demandeuse : Philippe LERAY, Président

Representant technique du projet : Alexandra L'Huissier, Chargée de missions Territoire Econome en ressource,
alexandra.lhuissier@auray-quiberon.fr

Adresse postale : Porte Océane, 40 rue du Danemark, CS 70447 56404 Auray Cedex

Adresse électronique :

Tel : 0222760366

CARACTERISTIQUES DU PROJET

1 - Eléments de contexte

La caisse et la barquette polystyrène expansé (EPS) est l'emballage par excellence dans l'industrie de la pêche et de

manière générale dans l'industrie agro et halio-alimentaire pour l'emballage des produits frais.

Ces caisses et barquettes sont utilisées par l'ensemble des maillons de la chaîne d'approvisionnement en produits de la mer : les criées (criée de Lorient, criée de Quiberon), les mareyeurs, les rayons marées des GMS, les poissonniers, les restaurateurs, les entreprises de restauration hors domicile...

Il existe des émetteurs (premiers acheteurs des caisses) et des récepteurs (intermédiaires ou utilisateurs finaux récupérant les caisses) qui peuvent être différents d'un territoire à l'autre.

Pour ces filières, le polystyrène expansé présente des caractéristiques avantageuses indéniables : isothermie, absorption des chocs, légèreté et faible densité, moulabilité et ergonomie, facilité d'étiquetage.

Les bacs en polystyrènes ont également des caractéristiques négatives importantes : l'odeur de poisson dont elles s'imprègnent, l'encombrement très important dans les locaux poubelles (souvent restreints) des restaurateurs et mareyeurs et le volume important de déchets produits. Enfin c'est un emballage composé de matière plastique non-biodégradable. La dangerosité de la matière réside surtout dans l'absorption par des animaux marins (tortues, oiseaux, etc.) qui en succombent.

Sans pouvoir actuellement quantifier le flux de déchets que cela génère, les bacs et autres contenants en polystyrène représentent un volume important de déchets non valorisés pour les collectivités du territoire Pays d'Auray-Pays de Vannes. En effet, les bacs et barquettes PES ne sont pas triés. Ceci signifie qu'ils sont traités en tant que DMA (Déchets Ménagers et Assimilés), collectés avec les OMR (Ordures Ménagères Résiduelles) et sont enfouies sur le territoire de Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération (GMVA) et incinérés sur le territoire d'Auray Quiberon Terre Atlantique (AQTA). Pour Belle-Ile, la majeure partie du PSE part en déchèterie, dans la filière "tout-venant incinérable". Seulement quelques bacs sont enfouis.

Dans le cadre de leurs programmes d'actions Territoire Économe en Ressources, Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération (programme TER récemment adopté), Auray Quiberon Terre Atlantique et la Communauté de Communes de Belle-Ile-en-mer travaillent sur l'émergence de pratiques d'économie circulaire sur leurs territoires. Ces collectivités ont identifié une action commune dédiée à la réduction et la valorisation des déchets polystyrène issus de la commercialisation des produits de la mer. La présente demande, portée par AQTA, concerne donc une étude commune, coportée par ces 3 EPCI, en vue d'objectiver des données sur le flux des déchets polystyrène et d'étudier les opportunités des différentes solutions proposées aujourd'hui pour remplacer le polystyrène.

2 - Objectifs du projet / Améliorations attendues

- Cerner les tenants et aboutissants de la problématique polystyrène
- Dimensionner l'implication de GMVA, AQTA, et la CCBI dans le traitement de cette problématique au titre de ses politiques déchets/développement économique
- Identifier les possibilités de coopérations entre EPCI sur ce sujet
- Permettre la mise en œuvre de l'expérimentation d'une ou plusieurs solutions alternatives adaptées au bassin des collectivités locales
- Être un outil d'aide à la décision : étudier la faisabilité technico-économique de la mise en place d'une ou plusieurs solutions détectées et mettre en place un scénario d'organisation et de planification d'un déploiement d'une ou plusieurs solutions détectées.

Il est important que les préconisations soient adaptées aux compétences d'AQTA, de GMVA et de la CCBI en tant que collectivités. Les solutions proposées devront être des solutions que les collectivités peuvent accompagner par la suite dans leur mise en place.

3 - Présentation resumée du projet

Les 3 intercommunalités partenaires souhaitent faire appel à un bureau d'étude pour les prestations suivantes :

1/ Objectiver des données sur les flux de PSE via la commercialisation de produits de la mer sur le territoire

- Quantifier le volume de PSE rejetés, le coût pour la collectivité et pour l'environnement,
- Localiser, via un mapping des flux, qui sont les réels metteurs de PSE sur le marché : filières à remonter une fois les producteurs de déchets identifiés.

2/ Sonder le niveau de motivation des acteurs pour changer de mode de fonctionnement

3/ Fournir une aide à la décision aux EPCI concernées pour traiter la problématique des déchets PSE

- Faut-il séparer le flux PSE en déchetterie (Cf. Initiative de Saint Briec) ?
- Solution proposée en fonction de chaque situation
- Définition des possibilités de coopérations entre secteur privé et secteur public pour la mise en place de nouvelles solutions

4/ Élaborer un plan d'actions pour accompagner les acteurs professionnels à modifier leurs pratiques et mettre en place des solutions alternatives

Les 4 types de solutions suivantes devront être analysées, dans le respect de la hiérarchie des modes de traitement (privilégier la réutilisation, puis le recyclage et éviter l'élimination) :

1. Possibilités de mettre en place des solutions de réutilisation avec la contrainte de la dispersion géographique des flux émis. Elle évaluera dans quelle mesure les collectivités pourront participer à la mise en place de ce type de solution dans la partie collecte et stockage.

2. Possibilités de mettre en place des solutions de réemploi avec la contrainte de la dispersion géographique des flux émis. Elle évaluera dans quelle mesure les collectivités pourront participer à la mise en place de ce type de solution dans la partie collecte et stockage.

3. Possibilités de mettre en place des solutions de recyclage, avec la contrainte de la dispersion géographique des flux émis. Elle évaluera dans quelle mesure les collectivités pourront participer à la mise en place de ce type de solution dans la partie collecte et stockage.

4. Possibilités de mettre en place des solutions de matériaux biosourcés compostables et un circuit pour le compostage industriel. L'étude devra présenter les avantages économiques et environnementaux de mettre en place ce type de solutions.

Les variables suivantes seront étudiées pour chacune de ces trois solutions :

- Prospection / recensement des entreprises intéressées
- Massification
- Surcout de transport
- Déploiement matériel approprié (accessibilité passages étroits, benne, etc.)
- Optimisation trajets
- Communication (impact positif sur l'image des entreprises utilisatrices)

Les données nécessaires au bon déroulement de l'étude devront être collectées à l'échelle d'un territoire comprenant

GMVA, AQTA, la CCBI et Lorient Agglomération afin de prendre en compte les flux provenant du port de Lorient. Ainsi Lorient Agglomération (et Audelor), porteur d'un programme Territoire économe en ressources également, sera associée au comité de pilotage de l'étude.

4 - Localisation

Localisation géographique :

Secteur concerné par le projet (rayonnement)

Quartier prioritaire de la politique de la ville

Le projet est localisé dans un quartier prioritaire de la politique de la ville : Non

Le projet impacte un quartier prioritaire de la politique de la ville : Non

5 - Résultat attendu

Nombre de livrables produits : 3 (2 rapports et une cartographie)

Nombre d'acteurs de la filière impliqués dans le projet : 15

Nombre de nouveaux partenariats créés : 3

6 - Calendrier Prévisionnel

Echéance	Date	Commentaire
Début de l'étude	03/05/2021	
Rendu du rapport 1 - Diagnostic	15/09/2021	
Rendu du rapport 2 - scenarios	31/12/2021	

PRESENTATION QUALITATIVE DU PROJET - EUROPE

1 - Critères obligatoires

1 - Mon projet se déroule-t-il sur le territoire du GALPA Pays d'Auray-Pays de Vannes ?

Le projet se déroulera sur 3 EPCI du territoire Pays d'Auray-Pays de Vannes : Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération, Auray Quiberon Terre Atlantique et la Communauté de communes de Belle-Ile-en-mer. Il impliquera également des partenaires du Pays de Lorient.

2 - Mon projet répond-il à un ou plusieurs des objectifs de la stratégie DLAL FEAMP Pays d'Auray – Pays de Vannes ?

Ce projet d'économie circulaire répond principalement à un objectif : " Innover en développant de nouvelles formes d'économie collaboratives". Il s'inscrit parfaitement dans la fiche action 5 "Favoriser le lien social et l'innovation par le développement de nouvelles formes d'économie".

3 - Mon projet est-il innovant, apporte-t-il une plus-value, une nouveauté au territoire ?

Le projet est innovant sous plusieurs angles :

- par l'échelle de l'étude qui associe 3 intercommunalités
- par la problématique abordée et les alternatives qui seront proposées : recyclage du polystyrène, utilisation de bacs réutilisables, utilisation de bacs biodégradables/compostables

2 - Critères optionnels (minimum 3/5 atteints)

1 - Intérêt collectif et/ou bénéficiaire collectif

Cette étude est bien un projet collectif, avec une mission d'intérêt général. Il implique un partenariat local entre AQTA, la CCBI et GMVA et un pilotage collectif avec l'intention d'impliquer l'ensemble de la filière.

2 - Mon projet implique-t-il les professionnels ou futur professionnels des filières halieutiques, à savoir le public cible du programme DLAL FEAMP Pays d'Auray-Pays de Vannes ?

Les acteurs de la filière des produits de la mer seront invités à faire partie du comité de pilotage de l'étude ou seront interrogés lors d'enquêtes préalables, par l'intermédiaire de ses représentants mais également à titre individuel, en fonction des cas : Comité régional de la Conchyliculture, Comité des pêches, Chambre de commerce et d'industrie, Chambre régional des métiers, Union du mareyage français, mareyeurs, poissonniers, GMS...

Les besoins et points de vue de ses acteurs seront également recensés à travers les deux phases de l'étude : diagnostic et mise en place de solutions alternatives.

Seront également sollicités pour participer au comité de pilotage :

- la Région Bretagne
- Lorient Agglo/Audelor
- L'ADEME Bretagne

3 - Mon projet préserve-t-il les ressources et la qualité de l'environnement ?

L'objet même de ce projet est de réduire l'utilisation de polystyrène à usage unique, de réduire la quantité de déchets générés par cet usage. Pourquoi ? car on connaît aujourd'hui la dangerosité du polystyrène (notamment) en libre circulation dans les océans sous formes de micro particules.

4 - Mon projet est-il viable économiquement ?

Ce projet d'étude est viable économiquement sous plusieurs aspects :

- c'est une étude mutualisée par plusieurs intercommunalité (économie d'échelle)
- elle va permettre de fournir une aide à la décision précieuse pour l'ensemble des acteurs du territoire et de la filière, en vue de réduire l'impact environnemental du polystyrène à usage unique, tout en maîtrisant les surcoûts potentiels générés par les alternatives.

5 - Mon projet permet-il de créer ou de maintenir des entreprises, de l'emploi ?

Ce projet d'études devrait permettre d'améliorer les conditions d'accueil sur le territoire des entreprises impliquées dans la commercialisation des produits de la mer. Il pourrait également à terme aboutir à des créations d'emplois dans des activités associées aux alternatives qui seront proposées.

3 - Accès public aux résultats de l'opération (obligatoire)

1 - Quelle communication publique ai-je prévu sur les résultats de mon projet ?

Une communication presse sera faite à intervalle régulier en vue de communiquer sur les résultats de l'étude mais également les expérimentations en cours sur les différents territoires à ce sujet.

La présentation du diagnostic et du plan d'action fera également l'objet d'une présentation et d'un échange avec les partenaires professionnels.

PRESENTATION FINANCIERE

Les dépenses prévisionnelles doivent être du même montant que les recettes prévisionnelles

Seules les dépenses qui ne font l'objet ni d'une récupération de TVA ni d'un assujettissement à la TVA peuvent être présentées en TTC.

Récupération de la TVA : Non

Assujettissement à la TVA : Non

Dépenses Réelles		
Description des postes de dépenses	Montant (EUR TTC)	%
Prestation bureau d'étude AQTA (42,5%)	15 000.00	42.86
Prestation bureau d'étude GMVA (42,5%)	15 000.00	42.86
Prestation bureau d'étude CCBI (15%)	5 000.00	14.29
Total	35 000.00	100.00

Recettes		
Financeurs (co financeurs envisagés)	Montant (EUR TTC)	%
Europe - FEAMP - DLAL	14 000.00	40.00
ADEME	14 000.00	40.00
Autofinancement public	7 000.00	20.00
Total	35 000.00	100.00

Décision / Avis du Comité Unique de Programmation (CUP)

Date : 09/02/2021

Pour : Comité pour avis d'opportunité

Avis / Décision : FAVORABLE

Fonds mobilisé Europe - FEAMP - DLAL : 14 000.00 EUR

Fond mobilisé Region : 14 000.00 EUR

Explication / Commentaires :

Les questions posées et remarques émises par les membres permettent d'apporter de compléter la présentation orale du porteur de projet :

- Comment avez-vous envisagé de travailler avec les professionnels : la filière halieutique et la filières des fabricants ?

En octobre dernier, un workshop a été organisé avec une trentaine de participants dont des fabricants de solutions de transport et des professionnels de la filières halieutique (mareyeurs).

Le bureau d'étude sera en charge de réaliser une enquête auprès des entreprises de la filière.

Par ailleurs un comité de pilotage réunira des représentants de chaque maillon de la filière halieutique.

- Comment allez-vous communiquer sur le projet ?

Une communication presse sera faite de façon régulière.

Ronan LE DÉLÉZIR propose que les résultats du projet soient présentés aux membres de la Commission Locale de l'Eau.

- Va-t-il y avoir un travail spécifique en direction des acteurs qui réceptionnent ces caisses (restauration hors domicile) et ceux qui les émettent même en dehors du territoire?

Un des objectifs de l'étude est de cartographier les flux, d'identifier les zones émettrices et les zones réceptrices. Nous

savons que le territoire de Lorient Agglo est émetteur avec des mareyeurs très présents sur le port. Cela sera pris en compte dans l'étude.

- C'est un projet intéressant mais qui se limite qu'aux produits de la mer, cela serait intéressant que cette réflexion serve à d'autres filières.

En effet, on a voulu démarrer sur une problématique ciblée pour ne pas se perdre. Mais on sera attentif à ce que les résultats puissent être transférables à d'autres filières.

- Jean-Marc LIZÉ précise que les criées sont très peu utilisatrices de caisses polystyrène (exception pour les thons). Il alerte par ailleurs sur les caisses en cartons plastifiés pour lesquelles les deux matières (carton et plastique) sont difficiles à dissocier.

Il aborde également avec Patrick LE PELLETIER BOISSEAU le sujet du recyclage du polystyrène, qui est possible.

Le recyclage du polystyrène est possible mais cela reste en bas de la hiérarchie des solutions. Cependant, on conserve toutes les solutions car on sait qu'il n'y en pas une qui conviendra à tous.

Les membres de la commission sont très favorables à ce projet, ils soulignent l'action exemplaire et la mutualisation entre les 3 EPCI. Anne GALLO ajoute que c'est le sens que la Région souhaite donner aux projets régionaux, notamment via la Breizhcoop.

Deux points de vigilance cependant :

- Que les solutions alternatives ne soient pas aussi polluantes que l'utilisation actuelle du polystyrène
- Que les solutions proposées ne représentent pas un surcoût trop important pour les professionnels et qu'elles soient aussi efficaces dans la conservation des produits de la mer.

8 critères sur 8 sont atteint.

Avis favorable à l'unanimité.

Montant DLAL FEAMP voté : 14 000 euros